

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 février 2011

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 55 / Date de convocation : 03/02/11 / Présents avec pouvoir de vote : 50

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU,

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Fabrice DECHAVANNE, Gisèle DEVAUD, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Linda MOLLON, Myriam MULLER, Raymond MOLLETON (suppléant),

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE,

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET,

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE,

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET, Catherine DONJON,

Marcilly le Châtel : Marie-Hélène BRIAT, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE,

Montverdun : Pierre ROCHETTE, Michel BRUN, Didier LAFOND, Marcel POMMIER,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christine DAVAL, Christian PESSELON,

Saint Etienne Le Molard : Robert BOURRAT, Daniel CHARLIN, Jean-Luc VENET (suppléant)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS,

Saint Sixte : Alexandra GROS, Philippe ROLLAND, Isabelle MACQUET (suppléante)

Sainte Agathe la Bouteresse : Nicole PARDON, André ROUSSON,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY,

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER,

Excusés : Daniel LATUILE (Ailleux), Lucienne DESCHAMPS (Boën), Cédric SOUCHON (Cezay) Georgette MURAT, Michel THEVENET (Leigneux), Hélène DUCLOS, Stéphanie MASSACRIER (Marcoux), Christian RODAMEL, André REYNAUD (St Laurent Rochefort), Pascal BARRIER, Philippe ESSERTEL (St Sixte), Liliane GUYOT, Mireille THOLLET (Ste Foy St Sulpice)

M. Ludovic BUISSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président, en l'absence du Président retardé par une réunion de la fédération des Maires de la Loire, introduit la séance et remercie M. Pierre ROCHETTE, Maire de Montverdun, et son équipe de nous accueillir. M. le Maire de Montverdun souhaite la bienvenue à tous les conseillers présents et espère que la réunion ne sera pas trop longue ; il souligne la présence de Mme Marie-Claude THEVENET, présidente de l'association des amis du Pic qui aura plaisir à accueillir un prochain conseil communautaire au Prieuré de Montverdun.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président fait état des questions diverses et prend en compte les demandes de l'assemblée en points supplémentaires.

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil du 9 décembre 2010**

M. Ludovic BUISSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président, soumet à l'assemblée l'approbation du compte-rendu du précédent conseil joint à la convocation au présent conseil

M. Michel CELLIER, adjoint à Trelins, demande des précisions sur le paragraphe concernant les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) en page 7 ; une erreur matérielle s'est en effet glissée dans le compte-rendu, le coût est de 15 euros par an par personne concernée et c'est la collecte qui est trimestrielle.

### **2. Nouvelle structure d'accueil de la petite enfance :**

#### **a. terrain d'implantation : choix et principe d'acquisition**

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président fait ensuite état des propositions du groupe de travail sur la petite enfance. Il rappelle que pour l'implantation d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant, une superficie de l'ordre de 3 000 m<sup>2</sup> est nécessaire. Des visites de terrains ont été organisées sur les communes de Marcoux et de Marcilly le Châtel au vu de leurs propositions. Sur les 3 terrains restants (La Tuilerie à Marcoux, Château Gaillard et Corbes à Marcilly), le groupe propose à l'assemblée de retenir le terrain de Corbes à Marcilly compte tenu des 1<sup>ères</sup> négociations et des évolutions sur certains terrains. Le groupe-projet a aussi tenu compte des conseils de Mme Chanavat, architecte mis à disposition par le Conseil Général. Le terrain proposé est situé à la sortie sud de la commune entre la RD 8 et l'ancienne route départementale, il est desservi par le carrefour de Fontaube, il est pour partie en zone non constructible du fait de la limitation de la bande des 75 m le long de la RD. Les propriétaires sont en indivision, ils sont vendeurs mais les parcelles n'ont pas encore été mises sur le marché, c'est pourquoi le nom des propriétaires ne sera pas cité en séance publique. L'avis des Domaines a été demandé mais n'est pas encore obtenu, la négociation pourrait se faire sur la base de 2 000 m<sup>2</sup> achetés en constructible et 1 000 m<sup>2</sup> achetés en non constructible, sur une base de 55 euros le m<sup>2</sup> de constructible. M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose donc à l'assemblée de décider du site d'implantation de la nouvelle structure et de lui permettre d'en négocier l'acquisition dans la limite d'une enveloppe de 120 000 euros.

Mme Marie-Hélène BRIAT, conseillère déléguée référente pour la petite enfance pour la commune de Marcilly le Châtel, complète les propos de Ludovic BUISSON en conseillant en effet de rapidement pouvoir négocier l'acquisition, compte tenu de la pression foncière qui s'exerce sur la commune de Marcilly ; elle présente les

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 février 2011

avantages de ce terrain, qui permet de faire les économies des frais d'agence, qui est pour partie seulement en zone constructible, qui se trouve dans la moyenne des prix pratiqués sur la commune. Il convient rapidement de pouvoir prendre rendez-vous avec les propriétaires et faire intervenir un géomètre. M. Thierry GOUBY, conseiller délégué pour la commune de Marcilly le Châtel abonde et pense que le prix figure plutôt dans la moyenne basse.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président soumet donc à l'assemblée la proposition d'acquisition d'une parcelle sise à Corbes à Marcilly d'une surface approximative de 3000 m<sup>2</sup> dans la limite d'une enveloppe maximale de 120 000 euros.

Après vote à mains levées, l'acquisition telle que proposée est adoptée à l'unanimité.

### **b. consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage**

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président informe l'assemblée qu'une consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée depuis le 24/01/11, un envoi ciblé a été adressé à dix prestataires potentiels et une publicité dématérialisée réalisée par le portail internet du Conseil Général de la Loire.

Les critères d'analyse des offres proposés sont la valeur technique pour 60% et le prix pour 40%, afin de permettre de donner plus d'importance à l'appréciation des compétences et capacités de réponses du prestataire.

Le dépôt des offres est attendu le 22/02/11, le jury pour les entretiens est prévu les 3 et 4 mars 2011 avec une commission d'appel d'offres pour un choix en conseil du 09/03 prochain.

Après vote à mains levées, les critères tels que proposés, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, sont adoptés à l'unanimité.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président informe par ailleurs l'assemblée des visites de sites qu'ont pu faire les membres du groupe projet qu'il remercie pour leur implication. Les structures de Planfoy, St Bonnet le Château et St Just St Rambert ont ainsi permis de glaner de précieuses informations qui serviront dans la discussion à venir avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la définition de nos besoins.

M. le Président renouvelle ses excuses à l'assemblée pour son retard ; la discussion a été longue lors de la réunion de la fédération des Maires de la Loire pour parvenir à établir une proposition de liste unique des 38 membres que devra compter la nouvelle commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

### **3. Ecole de musique du Pays d'Astrée**

#### **a. subvention 2011 et convention pluriannuelle**

Mme Josiane BALDINI, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, donne la parole à Mlle Alexandra GROS, conseillère déléguée référente pour l'école de musique. Mlle GROS informe l'assemblée que cette association est d'intérêt communautaire et qu'elle figure à ce titre à l'article 3.5 des statuts de la communauté de communes. Une convention cadre a ainsi été établie entre la communauté et l'association avec pour objet l'accès à la pratique musicale. Au titre de 2010, la subvention allouée à l'association était de 12 000 €uros. L'association connaît aujourd'hui de grosses difficultés financières, le résultat déficitaire de l'exercice 2009-2010 a été absorbé par une partie des fonds propres de l'association et le budget prévisionnel établi pour l'année 2011-2012 prévoit également un prélèvement sur les fonds propres pour assurer l'équilibre. Des réunions ont eu lieu avec les membres bénévoles de l'association, Mme Boibieux présidente et M. Gay Peiller trésorier notamment, parfaitement conscients de leurs difficultés et ne souhaitant pas ignorer la situation. Des mesures de redressement ont été prises mais ne suffisent pas. La dernière réunion en date en présence de M. Albaynac, responsable au Conseil Général, a notamment permis de comparer certaines situations. Une école de musique intercommunale, gérée en régie directe, supposerait un budget de l'ordre de 150 000 euros. La subvention du Conseil Général est passée de 23 000 euros environ à 17 000 euros comme le prévoit le schéma départemental de développement des enseignements artistiques pour tenir compte des seuls élèves pratiquant la musique, et non la chorale. Il est aujourd'hui proposé d'augmenter de façon significative le soutien de la communauté à cette association, à 17000 €, comparable au soutien du Conseil Général de la Loire et de le formaliser par une convention pluriannuelle sur la période 2011-2013.

M. André BARTHELEMY, adjoint à Débats Rivière d'Orpra, demande combien d'élèves compte cette association et M. Marcel POMMIER, conseiller délégué pour la commune de Montverdun, de savoir quel est le montant de l'adhésion à l'association. Mlle GROS précise que l'association compte 111 élèves, dont 25 choristes, et que le coût moyen de l'adhésion est de 450 euros. Il est également précisé que l'association a calculé que le montant moyen de l'adhésion devrait être porté à 520 euros pour un premier équilibre financier. Mme Linda MOLLON, conseillère déléguée pour la commune de Boën, attire l'attention de l'assemblée sur le danger à considérer que la solution réside dans l'augmentation du coût de l'adhésion, ce loisir a déjà un coût élevé et ce serait priver de nombreux foyers d'une adhésion possible si celle-ci devait encore subir une hausse. M. GOUBY précise que les 450 euros correspondent à une cotisation moyenne.

M. le Président revenant sur l'historique des rencontres entre la communauté et l'association, déjà entreprises sous la vice-présidence de M. GOUBY, tient à souligner le réalisme des bénévoles de l'association qui ne souhaitant pas continuer dans cette situation déficitaire ont alerté la communauté. Les mesures qu'ils ont prises, le départ de certains professeurs, l'arrivée de nouveaux, la diminution du temps de direction ne suffisent pas à rétablir une situation financière saine, notamment très fortement impactée par l'application de la convention collective pour les

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 février 2011

enseignants. M. le Président précise à l'assemblée que l'association n'a pas demandé une hausse de la subvention, c'est une proposition de la communauté afin de permettre un travail sur le moyen terme avec une convention sur 3 ans portant sur un montant annuel de 17 000 euros comparable au soutien apporté par le Conseil Général, mais inférieur aux soutiens constatés au niveau départemental. M. le Président cite à titre d'exemple les soutiens apportés par d'autres collectivités à leur école de musique : 30 000 euros pour la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable, 600 000 euros pour la commune d'Andrézieux. Parmi les autres solutions envisagées puis vite abandonnées, celle de laisser l'association se dissoudre et que les enfants fréquentent d'autres écoles voisines. Mais pour ces dernières, le coût de l'élève étant également supérieur au montant de l'adhésion, un nombre d'élèves augmentant risque d'entraîner un déficit et il est pratiqué un prix différencié selon l'origine des enfants.

M. GOUBY souhaite compléter les propos tenus jusqu'alors en rappelant l'enjeu sur la culture et son développement au sein de la communauté que soulève la subvention à l'école de musique. Cette association est un outil d'éducation à la musique qui amène une dynamique et dont il serait dommage de se priver, ce serait un manque pour l'attractivité de notre territoire.

M. Jacky THEVENET, Maire de L'Hôpital sous Rochefort, rejoint les propos de M. GOUBY et demande à ce qu'on accompagne cette association et qu'on suive sa comptabilité durant les 3 ans proposés pour la nouvelle convention.

M. le Président précise alors que les bénévoles de l'association assument avant tout des tâches de gestion du personnel, qu'ils doivent gérer les protestations des parents ou des enseignants, en citant des exemples précis, ils font preuve de beaucoup de dévouement, de motivation et de solidité, ils se sont entourés d'un expert comptable. Comme les autres associations partenaires de la communauté, leurs comptes sont examinés par la communauté. Dorine NOTTIN, salariée de la communauté suit ce dossier. M. GOUBY abonde et précise que des outils de suivi trimestriels des comptes de l'association avaient été mis au point lors de sa vice-présidence.

M. POMMIER, revenant sur le coût moyen d'adhésion trop élevé qui empêche certaines familles d'adhérer à l'école de musique, suggère que la subvention communautaire soit augmentée de façon plus importante pour une année en demandant que les cotisations soient revues à la baisse. M. le Président souscrit pleinement à cette proposition.

M. Jean-Luc SOUZY, Maire de Ste Foy St Sulpice, bien que rappelant que la communauté ne peut s'ingérer dans le fonctionnement des associations qu'elle soutient, propose de leur demander d'étudier la piste de tarifs différents selon que l'adhérent soit adulte ou enfant, pour permettre à un plus grand nombre d'en bénéficier.

A la question de M. André ROUSSON, adjoint à Ste Agathe la Bouteresse, de savoir si l'on connaît le nombre de personnes rebutées par le prix, il est répondu par la négative. Des éclairages sont apportés sur le statut des professeurs et la convention collective à la demande de M. René COUTURIER, adjoint à Trelins. Mme Georgette LEFEBVRE souligne au vu de son expérience personnelle, qu'une des difficultés réside dans la permanence des professeurs, qu'il est très certainement difficile de les faire venir à Boën et de faire qu'ils y restent. M. Hubert COUDOUR, Maire de Cezay, s'interroge sur les possibilités d'aides existantes pour limiter le coût de l'adhésion et qui sont peut-être insuffisamment connues, comme la carte M'Ra.

Mme Christine JORDAN, conseillère déléguée pour la commune de Boën, apporte son point de vue d'ancienne bénévole de l'association et confirme que l'application de la convention collective permettrait d'envisager de garder des professeurs et qu'ils soient diplômés. L'association ne souffre pas d'une mauvaise gestion, ce n'est pas de la mauvaise volonté. Personnellement, elle aimerait qu'un projet d'école de musique intercommunale, voire de centre culturel intercommunal puisse voir le jour. Elle juge positive la proposition de subvention de 17000 euros mais souligne que cela pourrait être encore plus.

M. Bernard MIOCHE, Maire de Leigneux, souhaite compléter les propos tenus et aller dans le sens de M. POMMIER. Pour une meilleure fidélisation des professeurs, pour rendre l'école de musique plus abordable au plus grand nombre, il propose que la subvention communautaire soit plus importante, afin d'envisager une diminution du tarif et donc une augmentation du nombre d'élèves et donc du nombre d'heures d'enseignement par les professeurs. Il rappelle que notre territoire ne compte que deux sociétés musicales, que l'activité musicale est une saine occupation pour nos jeunes. Il suggère de demander à l'association d'envisager une participation des familles différente selon leurs possibilités, comme cela se fait pour l'accueil de loisirs intercommunal en fonction du quotient familial. Il suggérerait volontiers d'augmenter la subvention à 20 ou 21 000 euros pour permettre d'envisager que l'adhésion passe à 400 euros en moyenne.

M. le Président précise alors que l'association a déposé une demande de subvention de 12 000 euros pour son fonctionnement et une subvention exceptionnelle de 2 000 euros pour l'organisation du spectacle de fin d'année qui permet de créer des liens avec d'autres associations, dont l'Harmonie Fanfare, ce qui n'avait pas été réussi jusqu'à présent. Il précise que le niveau des élèves est jugé tout à fait intéressant après leurs premières participations à des master class qui leur ont permis de se comparer à d'autres.

Mme Myriam MULLER, conseillère déléguée pour la commune de Boën, insiste effectivement sur le poids de l'adhésion dans le budget des familles, qui ne rend pas l'accès à la musique possible pour tous. M. COUTURIER se dit favorable à une tarification au quotient familial.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 février 2011

En conclusion de cette longue discussion, jugée tout particulièrement intéressante, M. le Président propose donc à l'assemblée de voter une subvention de 20 000 euros à l'école de musique pour 2011 en leur demandant de travailler sur une modulation des tarifs fonction des quotients familiaux dès la prochaine rentrée.

Après vote à mains levées, la subvention de 20 000 euros à l'école de musique du Pays d'Astrée est accordée à l'unanimité pour l'année 2011.

Pour la modulation des tarifs, un groupe de travail sera constitué, une liste est mise en circulation durant la séance. Mme la Vice-Présidente conclut en informant l'assemblée que Mme BOIBIEUX, présidente, a déjà travaillé sur une hypothèse de modulation des tarifs et que l'école de musique ne compte désormais que des professeurs diplômés.

### **b. approbation de la signature de la charte partenariale avec le Conseil Général de la Loire**

Mme la Vice-Présidente soumet également à l'assemblée, comme le prévoit le schéma départemental de développement des enseignements artistiques, une charte tripartite qui doit être signée entre la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, l'Ecole de Musique du Pays d'Astrée et le Conseil Général de la Loire. Cette charte, qui précise les engagements et obligations de chacun, valide l'adhésion de l'Ecole de Musique du Pays d'Astrée au Réseau de l'Enseignement Artistique de la Loire (REAL) et lui permet de prétendre à une aide financière de fonctionnement du Conseil Général. Après vote à mains levées, la charte est approuvée à l'unanimité.

## **4. Office du tourisme du Pays d'Astrée : subvention 2011**

M. Michel CELLIER, rappelle que l'office du tourisme est une association, reconnue d'intérêt communautaire. Celle-ci a réalisé en 2010 un excédent de l'ordre de 8 000 euros. Toutefois, compte tenu des frais importants traditionnellement réalisés en début d'année (dépenses d'adhésion, d'éditions des documentations avant les bourses d'échanges du printemps...), et compte tenu du calendrier de vote du budget de la communauté fin avril, l'association risque de se retrouver dans une situation délicate de trésorerie. Aussi afin de prétendre au versement d'un premier acompte de la subvention dès ce premier trimestre, il est proposé à l'assemblée de voter une subvention d'aide au fonctionnement 2011 sans attendre le vote des budgets. Le montant est reconduit à l'identique, il s'élève à 40 000 euros.

M. GOUBY complète les propos de M. CELLIER en précisant que les 8 000 euros ne sont pas l'excédent de l'exercice 2010 mais l'état de la trésorerie de l'association en début d'année 2011.

Après vote à mains levées, la subvention de 40 000 euros à l'office du tourisme du Pays d'Astrée est accordée à l'unanimité pour l'année 2011.

## **5. Personnel communautaire :**

### **a. information sur les recrutements**

M. Daniel CHARLIN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, informe l'assemblée qu'à la suite de la publication en décembre 2010 des 3 postes créés, ont été reçues

- 6 candidatures pour le poste à temps complet de technicien secteur déchets, travaux et commande publique
- 35 pour celui à temps non complet (17,5 h) d'agent de gestion budgétaire, comptable et administrative
- et 40 pour celui à temps non complet (30 h) d'agent d'accueil et d'entretien

Il précise que, sans hésitation et sans entretien préalable, compte tenu du profil des 5 autres candidats se présentant pour le poste de technicien, la candidature de Jérôme VENET a été retenue. Son détachement vient d'être accordé par la DDT, direction départementale des territoires, à la date du 1er mars.

Pour les deux autres postes, un important travail d'analyse et de synthèse des lettres de motivation et des curriculum vitae et, en réalité, d'élimination a été préalablement effectué.

Pour le poste comptable, le choix a été délicat : 6 candidates ont été reçues en entretien, et, après longue et mûre réflexion, Mme Catherine CHAZEAU a été retenue. Elle a pris son poste le 8 février, en qualité de stagiaire.

Pour le poste d'agent d'accueil et d'entretien, après audition de 5 candidats, le choix s'est porté, en définitive, sur Mlle Evelyne POULARD, recrutée à compter du 1er février, en qualité de stagiaire, dont les qualités humaines et la manière de servir avaient déjà pu être appréciées lors des périodes de remplacement ou de renfort qu'elle avait effectuées.

M. le Vice-Président précise, que si satisfaction nous est donnée, ces deux agents seront titularisés dans un an.

### **b. modifications à apporter au régime indemnitaire**

M. Daniel CHARLIN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, informe l'assemblée que le régime indemnitaire des agents salariés de la communauté a été créé par une délibération du 10 décembre 2003. Ce régime constitue, à titre principal, un élément de la rémunération de chaque agent. Et dans quelques cas rares, il constitue aussi une variable d'ajustement pour répondre à certaines situations de décalage entre les missions et responsabilités confiées et la rémunération. Il précise donc que les indemnités ne sont donc pas des cadeaux liés au bon vouloir du "prince ».

Leur attribution n'est pas uniforme et repose sur un certain nombre de critères aussi objectifs que possible, rappelés dans le protocole des bons usages en cours de finalisation : la manière de servir, les compétences, les responsabilités assumées et les sujétions acceptées dans l'exercice des missions confiées. Ce document vient d'ailleurs d'être remis en réunion d'équipe. Mais le régime applicable au 1er janvier 2011 ne vise pas les

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 février 2011

indemnités propres à la catégorie B de la filière technique, dont relève Jérôme VENET, et qui sont les suivantes : la prime de service et de rendement et l'indemnité spécifique de service. Il s'agit donc d'en faire bénéficier ce nouvel agent et d'ajouter ces primes à l'existant.

A la demande d'explications de M. GOUBY sur la prime de service et de rendement, M. le Vice-Président précise que le coefficient de modulation peut aller jusqu'à 2, que le taux annuel de base est de 1330 euros et que cette prime présente la particularité d'être mutualisée au niveau de la structure pour les agents de même catégorie. M. Jean-Paul COMBE, délégué pour la commune de Sail, juge que l'intitulé de la prime n'est pas adéquat. M. GOUBY demandant si des critères de rendement existent, M. le Vice-Président lui rappelle que les critères sont la manière de servir et les compétences mais qu'il n'y a pas de barème au sein de la communauté. M. SOUZY abonde les derniers propos en estimant en effet que ce n'est pas le rendement qui est apprécié, c'est le service rendu et les compétences, l'intitulé de la prime n'est pas le bon.

M. le Vice-Président précise que seul Jérôme VENET est concerné par ces modifications.

Après vote à mains levées, par 49 voix pour et une abstention, la prime de service et de rendement et l'indemnité spécifique de service, sont rajoutées au régime indemnitaire de la communauté.

### **c. création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe**

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président précise à l'assemblée que le déroulement normal de sa carrière administrative permet à M. Gilles FOURNY de remplir les conditions nécessaires pour bénéficier de l'avancement à la 2<sup>ème</sup> classe du grade d'adjoint technique principal, en raison tant de ses responsabilités techniques et d'encadrement que de la qualité de sa manière de servir. Le Comité technique paritaire a émis un avis favorable sur cette possibilité de promotion. Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver la création de ce poste à temps complet à la date du 11 février 2011, poste dans lequel Gilles FOURNY sera intégré à cette même date, et la suppression corrélative du poste actuel d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

Après vote à mains levées, et à l'unanimité, la création du poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe au 11/02 et la suppression du poste actuel d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe sont validées.

### **d. création d'un poste d'attaché**

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président informe l'assemblée que comme l'équipe présidentielle précédente s'y était engagée, l'inscription de Mme Isabelle MARCOUX sur la liste d'aptitude d'attaché territorial, grade de catégorie A, par promotion interne, va être proposée. Il précise que cette proposition est doublement et largement justifiée tant par les compétences demandées et les responsabilités confiées en matière de budget et de gestion du personnel, que par les qualités et la personnalité unanimement reconnues à l'intéressée. Ce poste n'existant pas dans notre organigramme administratif, il convient de le créer pour 32 heures. Bien entendu, il ne sera pourvu que lorsque la candidature de Mme MARCOUX aura été retenue, à savoir, dans plusieurs années, car la procédure d'inscription est très longue ; dès lors, la nomination effective de Mme MARCOUX à ce grade et sur ce poste entraînera, en principe, la suppression du poste de rédacteur chef qu'elle occupe actuellement, à supposer que l'on sache ce qui va se passer dans les 5 à 10 années à venir au niveau de notre structure et de notre effectif administratif.

Après vote à mains levées, et à l'unanimité, la création du poste d'attaché est validée.

### **e. présentation du rapport d'activités de la mission d'ambassadeur du tri**

Comme proposé lors du conseil communautaire du 9 décembre dernier, et comme suite au groupe-projet « gestion des déchets ménagers, eau et milieux naturels » du 19 janvier dernier, M. Alain CORVI présente un bilan de la mission d'ambassadeur du tri qui lui a été confiée (diaporama disponible sur demande).

M. POMMIER souhaite soulever la question des DASRI déchets d'activités de soins à risques infectieux, déjà évoquée lors du précédent conseil. M. Ludovic BUISSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle les éléments du compte-rendu du dernier groupe projet « gestion des déchets ménagers » du 19 janvier. Il n'est pour le moment pas envisagé que la communauté se substitue aux officines de pharmacie. M. Thierry LEMAITRE, délégué communautaire référent pour le groupe projet précise que les DASRI sont collectés à la déchèterie de Feurs. Ce sujet sera à nouveau étudié lors de la prochaine réunion du 17 février à 18h30.

M. GOUBY revenant sur le bilan de la mission d'ambassadeur du tri, s'interroge sur le devenir de cette mission et demande si le sujet a déjà été évoqué.

M. le Président, précisant en effet que le contrat de M. CORVI s'achève en août 2011 et qu'aucune décision n'a été prise à ce jour quant à un éventuel renouvellement de la mission d'ambassadeur du tri, demande à ce que ce point soit évoqué lors du prochain groupe projet en l'absence de l'intéressé, afin qu'il puisse par la suite être traité en bureau puis en conseil dans la perspective de vote des budgets au conseil du 20 avril prochain.

## **6. Renouvellement des tarifs pour les spectacles de La Comédie**

M. le Président présente à l'assemblée la prochaine pièce qui sera jouée par La Comédie au gymnase à Boën. Il s'agit de « La farce de Maître Pathelin », pièce comique issue de la littérature française du Moyen-Age. 2 représentations seront données le vendredi 25 février : séance scolaire à 14h et séance tout public à 20h30.

L'assemblée doit se prononcer sur les prix de vente, il est proposé de reconduire les tarifs 2010, à savoir 10 euros en tarif plein, 5 euros en tarif réduit pour les moins de 18 ans, les étudiants et les chômeurs. Une place gratuite est

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 février 2011

proposée aux bénévoles qui aident à l'accueil du spectacle. M. le Président en profite pour lancer un appel aux bonnes volontés pour le montage (du jeudi soir) ou le démontage (du samedi matin)

M. CELLIER précise que les billets sont en vente à l'office du tourisme, y compris pour le spectacle retour.

Après vote à mains levées, et à l'unanimité, les tarifs tels que proposés sont validés.

Deux autres manifestations culturelles sont ensuite présentées pour information à l'assemblée :

- l'association du château de Boën organise une exposition de poupées et de sculptures en argile sèche de Mme Patricia de Azevedo, du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril, le vernissage a lieu le 05/03 à 18h
- l'association culture loisirs Vallée de l'Anzon organise une exposition de photos sur le thème des vendanges et métiers d'autrefois ces 12 et 13 février à la salle des fêtes de St Laurent de 10h à 18h

### **7. Modifications des tarifs de l'accueil de loisirs intercommunal et de l'aide aux familles**

M. Ludovic BUISSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président, propose à l'assemblée de réviser les tarifs de l'accueil de loisirs intercommunal. La dernière révision des tarifs date de 2009. Pour 2010, le coût réel d'une journée à l'accueil de loisirs intercommunal est de 26 euros. Il rappelle que la participation de la communauté est accordée aux familles selon leur quotient familial. Il précise qu'en 2011 la CAF, caisse d'allocations familiales, ne versera plus de bons vacances aux familles mais accordera une dotation globale à l'organisme gestionnaire de l'accueil de loisirs, en l'occurrence la MJC du Pays d'Astrée nous concernant. C'est avec cette dernière que la proposition de révision des tarifs a été travaillée. Il est proposé d'appliquer pour toutes les tranches une augmentation de 50 centimes.

M. MIOCHE attire l'attention de l'assemblée sur cette modification importante de participation de la CAF et sur la situation nationale actuelle ; on peut craindre que la dotation de la CAF aille en diminuant mais l'incidence ne sera pas directement vécue par les familles concernées.

A la question de Mme MULLER s'interrogeant sur la façon dont la MJC va pouvoir répartir la dotation qu'elle se verra allouer, M. MIOCHE répond que la MJC devra de toute façon, comme elle le fait déjà, justifier des enfants fréquentant l'accueil de loisirs et des quotients familiaux de leurs parents.

M. le Vice-Président précise que malgré cette légère augmentation, nos tarifs restent très accessibles et donne des exemples de prix d'accueils de loisirs voisins.

Après vote à mains levées, les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité :

QF	TARIF restant à charge aux familles		aide aux familles par la communauté	
	Journée	1/2 journée	journée	1/2 journée
0 à 450	3,40 €	3,10 €	2,60 €	1,40 €
451 à 550	4,10 €	3,60 €	3,90 €	1,90 €
551 à 700	4,80 €	3,85 €	2,20 €	1,65 €
701 à 750	8,00 €	4,20 €	6,00 €	2,80 €
751 à 850	9,30 €	4,70 €	4,70 €	2,30 €
>850	11,00 €	5,55 €	3,00 €	1,45 €
Hors CCPA	14,00 €	7,00 €	- €	- €

*Le tableau joint est quelque peu différent de celui projeté en conseil et figurant au dossier préparatoire, une erreur s'étant glissée dans les tranches de quotient familial.*

M. le Vice-Président demande par ailleurs aux communes de Trelins et St Sixte si leurs salles des fêtes peuvent être réservées pour les accueils de loisirs de Pâques (du 26/04 au 06/05) et d'août (du 22/08 au 26/08).

Renseignement sera pris en mairie.

M. le Vice-Président informe également l'assemblée que le marché de gestion du pôle petite enfance « Môm'Astrée » arrive à échéance en août prochain. Ce marché avait été passé selon l'article 30 du code des marchés publics CMP et non en délégation de service public DSP. Les services de la Sous-Préfecture ont été consultés pour apprécier l'opportunité de ne lancer une DSP que pour le marché de gestion des 2 structures, dès lors que le projet de Marcilly sera terminé. Il a ainsi été convenu que le marché serait à nouveau passé, après consultation, selon l'article 30 du CMP pour une durée de 18 à 24 mois dans l'attente d'une DSP pour les 2 sites.

### **8. Environnement : informations suite au groupe projet du 19 janvier**

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président complète les informations déjà données en séance, avec les horaires proposés par le groupe projet pour la déchèterie en période dite estivale. Les vendredi et samedi, il est ainsi proposé d'élargir les horaires d'ouverture comme suit : 9h à 19h, avec doublage des gardiens de 11h à 17h.

M. LEMAITRE rappelle que le gain de la suppression du ramassage des encombrants est réinvesti dans cet aménagement d'horaires.

### **9. Etude globale de faisabilité et d'opportunité des aménagements à 10 ans à Goutelas**

M. le Président précise à l'assemblée qu'une commission mixte s'est réunie à trois reprises pour examiner les travaux envisageables au château. Une consultation de bureaux d'études est envisagée pour programmer les travaux à envisager à Goutelas sur les 10 ans à venir, afin de pouvoir chercher à bénéficier des meilleures opportunités de

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 février 2011

financement possibles, en lien avec la préparation actuelle du prochain contrat de développement durable des Pays du Forez pour octobre 2011 et celle d'un contrat territorial avec le Conseil Général. Il précise d'ailleurs sur ce dernier point qu'une présentation de notre projet de territoire au Conseil Général a été faite lundi 7 février après-midi et que le principe d'un CTD est désormais acquis pour cette année 2011.

Un cahier des charges de consultation a été élaboré, l'étude devra aborder les aspects économiques, financiers et techniques des travaux envisagés. L'étude devra également présenter les conséquences marketing des projets envisagés (produit, clientèle, prix, stratégie de commercialisation). Le calendrier est serré, pour ne pas pénaliser des premiers travaux jugés urgents, portant notamment sur la cuisine. M. le Président rappelle toute l'importance du château de Goutelas pour notre capacité locale d'hébergement, les simulations faites pour le vote de la taxe de séjour montrant qu'à lui seul, le château générerait la moitié des recettes attendues.

Après vote à mains levées, et à l'unanimité, la consultation telle que proposée est validée.

Le comité de pilotage qui suivra le déroulement de cette étude est composé d'administrateurs du centre culturel et d'élus de la communauté : Mme DAVAL, M. M. CHARLIN, MOULLIER et THOMAS y sont invités. D'autres élus volontaires peuvent se joindre au groupe.

### **10. Informations sur le chantier de l'allée à Goutelas, sur les travaux d'aménagement au Grand Pré**

Mme Christine DAVAL, adjointe à Sail sous Couzan et conseillère déléguée référente commente les photos projetées des travaux de l'allée réalisée à Goutelas. Les conditions météorologiques nous ont été favorables. Les travaux seront complètement achevés d'ici fin février.

M. GOUBY demande des explications sur les bordures qui avaient été votées et retenues lors du conseil du 9 décembre et qui ne figurent pas au final sur l'allée. En réponse aux inquiétudes des membres du centre culturel de Goutelas sur l'esthétisme du choix des bordures, et sur les conseils de l'entreprise Archimbaud, une autre solution technique a été finalement utilisée avec un renfort en béton, appelé bêche et la pose de baguettes lors du coulage du béton désactivé pour arrondir l'arête de l'allée.

Pour le Grand Pré, M. Daniel CHARLIN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, précise que la campagne de fouilles de l'INRAP Institut national de Recherche et d'Archéologie Préventive devrait durer une semaine et pourrait commencer le 22 février prochain. Leur rapport de conclusion serait attendu environ 1 mois ½ après. En tout état de cause, les plantations ne pourront pas intervenir avant l'automne 2011, si le rapport nous est favorable.

### **11. Questions diverses**

#### **a. annulatif redevance ordures ménagères**

M. Daniel CHARLIN, 3<sup>ème</sup> Vice-président, soumet à l'assemblée l'annulation de deux redevances ordures ménagères 2010, pour erreurs matérielles, pour un montant de 246 euros.

Après vote à mains levées, l'annulation des 2 redevances est adoptée à l'unanimité.

#### **b. reconduction ligne de trésorerie**

M. Daniel CHARLIN, 3<sup>ème</sup> Vice-président, propose à l'assemblée de reconduire une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilité immédiate. Après consultation, il est proposé de retenir la proposition la plus avantageuse sur la marge, sur les frais et sur la périodicité de versement des intérêts et par suite de reconduire cette ligne de crédit à court terme de 500 000 euros, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire-Haute Loire. Elle prendra effet le 22 avril 2011 à échéance du précédent contrat de prêt. Les intérêts débiteurs seront facturés trimestriellement sur la base d'un taux variable indexé sur le T4M du mois (0,4902 pour décembre 2010) majoré d'une marge de 0,70 %.

#### **c. motion de soutien au Maire de Civens**

M. le Président donne lecture d'un projet de motion qu'il soumet à l'assemblée en réponse au courrier de M. TAITE, Maire de Feurs et Président de la communauté de communes de Feurs en Forez.

« Nous ne souhaitons pas commenter la décision de justice, mais nous souhaitons apporter tout notre soutien à notre collègue Pierre Colas, Maire de Civens.

Au delà de toute étiquette et couleur politique, il nous apparaît naturel et nécessaire d'affirmer notre solidarité envers un collègue élu.

Cet accident s'est déroulé dans le cadre de sa vie privée. Comme chaque citoyen, chacun d'entre nous peut vivre des événements dans le cadre de sa vie privée, il est en revanche inacceptable qu'ils soient retracés en mettant en avant notre engagement public. Il est en effet indispensable de différencier la vie privée de l'engagement public, et ce, tout particulièrement dans les parutions de la presse locale et régionale.

Nous renouvelons tout notre soutien à M. Pierre Colas, collègue Maire de Civens. »

Après vote à mains levées, cette motion est adoptée à l'unanimité.

#### **d. encaissement chèque système d'auto assurance**

M. Daniel CHARLIN, 3<sup>ème</sup> Vice-président, propose à l'assemblée d'encaisser un chèque de 549 euros en remboursement partiel de la suppression du système d'auto-assurance du structure artificielle d'escalade, qui a dû être retourné au fabricant pour défauts de sécurité.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 février 2011

### **e. groupe projet personnes âgées**

M. Ludovic BUISSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président, informe l'assemblée de la première réunion de sensibilisation aux risques pour les personnes âgées, qui aura lieu le jeudi 24 mars 2011 de 14h30 à 17h30 à la salle des fêtes de St Sixte. Lors de cet après-midi, les interventions d'un pharmacien, d'un gendarme, d'un pompier et du CLIC (centre local d'information et de coordination) sont prévues

### **f. association Vignes et patrimoine en Forez**

M. Gilles THOMAS, Maire de St Laurent Rochefort, précise que la création de l'association est enfin parue au journal officiel et que celle-ci peut donc désormais être dotée de sa propre domiciliation bancaire. Lors du conseil communautaire, la caution des 2/3 de 50% de la ligne à ouvrir pour 50 000 euros avait été adoptée. Il y a lieu aujourd'hui de délibérer à nouveau pour finalement porter cette caution à 34 000 euros, s'agissant d'une ligne de trésorerie et non d'un emprunt. La communauté d'agglomération Loire Forez apporte sa caution pour les 16 000 euros restants.

Comme le demandent M.M. COUTURIER et GOUBY, il y a bien modification de la décision prise lors du dernier conseil de décembre.

M. le Président soumet donc cette décision modifiée à l'assemblée. Après vote à mains levées, la caution de la communauté de communes à hauteur de 34 000 euros sur les 50 000 euros de la ligne de crédit est adoptée par 49 voix pour et une abstention.

### **g. réforme des collectivités territoriales**

M. GOUBY demande des informations sur l'impact de cette réforme sur notre territoire et M. MIOCHE souhaite des précisions sur la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale, CDCI.

M. le Président rend compte de la réunion de la fédération des Maires de la Loire du même jour, au cours de laquelle un tableau proposant une composition de cette commission a été remis sans qu'il n'ait pu y travailler préalablement, bien qu'étant secrétaire général de la fédération. Sur les 22 établissements publics de coopération intercommunale de la Loire, 8 ne pouvaient pas y être représentés. La fédération souhaite proposer une liste unique pour les trois collèges des communes et les deux collèges des EPCI, établissements publics de coopération intercommunale, et syndicats intercommunaux que comporte la CDCI. M. le Président communiquera les éléments dès que connus. Il propose par ailleurs qu'un groupe de travail se réunisse pour discuter des propositions qui seront faites en CDCI. Il précise que le bureau, suite aux interventions de M. MIOCHE s'était positionné pour un maintien en l'état de notre structure, à taille humaine, sans clivage politique ou de conflit de personnes. Il fait toutefois part de ses craintes quant à l'évolution des dotations, dont le montant global n'augmentera pas mais qui risquent d'être bonifiées pour les structures voyant leurs périmètres modifiés. Il fait part également du souhait exprimé par M. Alain BERTHEAS, président de la communauté d'agglomération Loire Forez, pour que les élus se mettent d'accord entre eux, sinon c'est le Préfet qui tranchera. Une réunion de bureau élargie est programmée le mercredi 16 mars à 20h 30 pour débattre de cette question.

### **h. changement de logiciels de comptabilité et site internet**

M. GOUBY souhaiterait être tenu informé des évolutions de ces deux dossiers.

M. le Président lui précise qu'il rencontre Mme Isabelle PAUZE, agence conseil en communication, ayant réalisé nos deux derniers bulletins d'information, le lendemain. La question du site internet pourra être évoquée au vu de ses propositions.

Pour ce qui est des logiciels de comptabilité, M. CHARLIN Vice-Président, précise que l'analyse des propositions actualisées est à faire, ainsi que le lien avec les possibilités de mutualisation avec les communes. La décision doit être très prochainement prise pour enfin faire évoluer les outils existants à la communauté, de surcroît avec le recrutement de Catherine CHAZEAU. M. GOUBY sera associé sur ce dossier.

M. le Président profite de l'occasion qui lui est donnée de rebondir sur un projet d'annuaire électronique des entreprises industrielles en cédant la parole à M. Michel BRUN, conseiller délégué référent pour l'industrie et l'énergie, pour la commune de Montverdun.

M. BRUN présente ainsi cet outil de maintien et de développement des entreprises industrielles en leur proposant une vitrine sur le web avec des recherches par mot clé sur leurs métiers et compétences et une campagne de liens sponsorisés sur Adwords. La collecte des données auprès des entreprises va se faire sous la forme de rendez-vous à prendre avec M. BRUN et Christine DOMERGUE. Les données à collecter et leur format seront préalablement définis avec la société prestataire du site. Le site sera réalisé avec le gestionnaire de contenu Joomla.

M. MIOCHE rebondit en faisant le lien avec Macéo et les préoccupations des entreprises du Massif Central d'être dotées d'un outil minimal de présentation de leur activité, par une simple brochure, il se peut qu'il y ait des financements à mobiliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45. M. le Maire de Montverdun invite tous les participants à partager le verre de l'amitié offert par sa commune.